



VOTRE ARGENT, VOS PLACEMENTS

IMPÔTS

Les 600 000

Français qui paient pour les autres

Les 3 milliards de baisse annoncés pour 2015 ne profiteront pas à tout le monde. Revue de détail des gagnants et des perdants, avec nos simulations exclusives.

CAPITAL PRATIQUE

O n prend les mêmes et on recommence... François Hollande a eu beau promettre qu'il allait réduire les dépenses, Manuel Valls répéter que trop c'était trop, Michel Sapin assurer que la baisse des impôts était engagée, c'est à peu près la même facture qu'ils vont présenter l'an prochain aux Français. A peu près les mêmes dépenses qu'ils vont engager (elles progresseront de 0,2% hors inflation). Et à peu près le même déficit qu'ils

ont présenté fin octobre en croisant les doigts aux censeurs de Bruxelles (4,3% du PIB).

On prend les mêmes et on recommence, mais on répartit un peu différemment la douloureuse. Pour alléger le fardeau du bas de la classe moyenne, la tranche inférieure de l'impôt sur le revenu va être supprimée, et le mécanisme de décote réformé. Du coup, 6 millions de foyers verront leur note d'impôt sur le revenu réduite ou tout bonnement annulée. Une bonne nouvelle pour eux - et pour la croissance - sans aucun doute.

Le problème, c'est que ce cadeau à 3,1 milliards d'euros

va contribuer à accroître la progressivité du système. Car - le gouvernement socialiste l'assume à grand bruit - absolument rien n'a été prévu pour soulager les ménages plus aisés, cadres, professions libérales et chefs d'entreprise. Ce sont pourtant eux qui portent l'essentiel de la charge. Selon nos calculs, les 600 000 foyers du haut de l'échelle, qui représentent à peine 1,8% du total des contribuables, règlent à eux seuls 23% de la note de l'impôt sur le revenu et de la CSG. Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse...

Philippe Eliakim

SOMMAIRE

P. 108 Les ravages du trop d'impôts sur notre économie

P. 112 Nos calculs exclusifs : les cadres, grands perdants

P. 118 Les astuces des élus locaux pour vous taxer

P. 122 Les riches, jamais à court de combines

P. 124 Les derniers bons plans pour réduire la note

P. 128 Contrôles quinze fois de suite en dix ans !

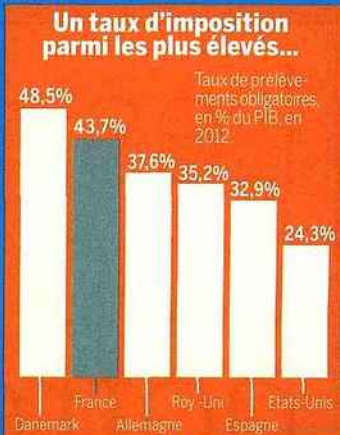
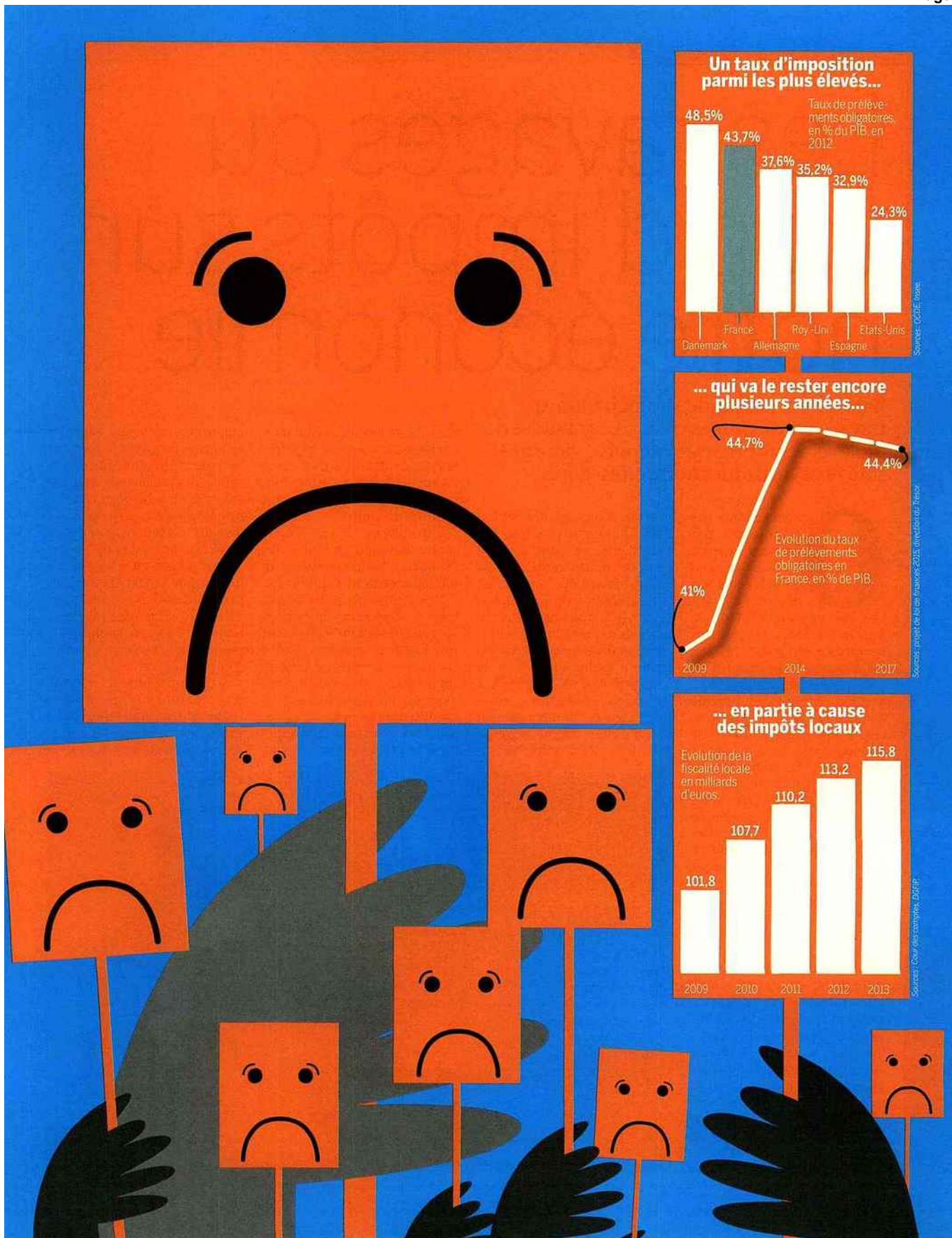
DOSSIER SPÉCIAL : "TROP D'IMPÔTS"
JEUDI 30 OCTOBRE

7H-9H30 RTL MATIN
YVES CALVI

12H30-14H RTL MIDI
CHRISTELLE REBIÈRE
& VINCENT PARIZOT

RTL





Année après année, l'assurance vie parvient à

paris (la mise minimale est souvent de 1 000 euros). Ou passer par les fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI) et les fonds d'investissement de proximité (FIP), qui diversifient d'office la mise. Le bonus fiscal maximal qu'ils procurent est cependant moindre, qu'il s'agisse d'effacer l'IR (jusqu'à 2 160 euros pour un célibataire, le double pour un couple) ou l'ISF (18 000 euros). Surtout, ces fonds ont pour fâcheuse tendance de prélever de lourds frais de gestion, attei-

gnant jusqu'à 40% de la mise. Ce qui rognera d'autant la performance finale à en attendre.

DONATION D'USUFRUIT

Niveau de risque : nul
Réduction d'IR : selon la tranche d'imposition du donataire
Autre impôt gommé : ISF

Bien connue des notaires, cette technique consiste à donner temporairement l'usufruit d'un logement (c'est-à-dire le droit d'en percevoir les loyers) tout en conservant sa nue-propriété (les murs) pendant une durée

choisie, jamais inférieure à trois ans. Par exemple, le temps des études d'un enfant. L'opération peut se faire sans droits à payer, la valeur de dix ans d'usufruit n'étant retenue qu'à hauteur de 23% de celle en pleine propriété. Un prix souvent inférieur aux abattements pour donation en vigueur (100 000 euros par parent tous les quinze ans). A la clé, un double bonus fiscal. L'imposition des loyers sera allégée, les enfants étant souvent moins taxés (quand ils le sont) que leurs parents. Quant à l'ISF, il sera aussi réduit, seul

l'usufruitier en étant redevable. Ainsi, un couple au patrimoine de 2,5 millions d'euros, transmettant temporairement l'usufruit d'un appartement de 450 000 euros, rabotera-t-il chaque année son ISF de 3 150 euros (soit 29% de rabais).

GIRARDIN HLM

Niveau de risque : moyen
Réduction d'IR : jusqu'à 51 428 €
Autre impôt gommé : aucun

Complexe, le Girardin industriel est aussi devenu risqué, à la suite des multiples redressements diligentés par le fisc. Voilà pourquoi mieux vaut choisir sa version « sociale », qui consiste à acheter des parts d'une société destinée à financer la construction de HLM en outre-mer, donnés en location pendant cinq ans à un bailleur social, qui sous-louera les logements à des particuliers. Chacun de ces montages est en effet validé par Bercy, tandis que les entreprises locataires, souvent semi-publiques, sont moins susceptibles de faire faillite. Rappelons que l'avantage fiscal octroyé étant toujours supérieur aux montants engagés, c'est une rentabilité de 13 à 15% que vous pouvez espérer. Sur des montants conséquents : le Girardin HLM obéit en effet à



«Souscrire des actions de PME peut effacer jusqu'à 45 000 euros d'ISF»

Philippe Dardier, président de la Bourse dédiée aux PME Alternativa

CINQ PLATES-FORMES PERMETTANT D'INVESTIR AU CAPITAL DE START-UP OU DE PME

Nom de la plate-forme (site internet)	Ticket d'entrée (frais d'entrée)	Autres frais	Type d'entreprises financées	L'avis de Capital
Alternativa (Alternativa.fr)	800 € (aucuns)	A la sortie, 3% du prix de cession	PME déjà matures	Cette Bourse régulée, qui anime un marché de revente des actions, a levé 30 millions d'euros depuis 2008. Attention aux frais de sortie, de 3%.
Anaxago (Anaxago.com)	1000 € (5%)	Aucuns	Start-up	Cinq à six projets sont en permanence à financer sur cette plate-forme, qui ne prélève aucuns frais de gestion durant l'investissement.
Fundme (Fundme.fr)	Aucun (aucuns)	Aucuns	Start-up	Une plate-forme sans aucuns frais. Et pour cause : elle se contente de mettre en relation start-up et investisseurs qualifiés (business angels...).
Happy Capital (Happy-capital.com)	1000 € (5%)	Aucuns	Start-up et PME	Rassurant : cet intermédiaire fait parrainer les projets par un professionnel de l'évaluation (banque, expert-comptable ou fonds d'investissement).
Wiseed (Wiseed.com)	100 € (aucuns)	1% de frais de gestion, 5 à 10% sur plus-value	Start-up	Lancée en 2008, cette plate-forme a déjà levé 10 millions d'euros. Gare toutefois aux frais prélevés pendant et à l'issue de l'investissement.

échapper aux coups de rabot trop énergiques

un plafonnement global plus généreux, de 18 000 euros. «Grâce à un mode de calcul spécifique, c'est jusqu'à 51 428 euros de réduction d'impôts que l'on peut viser», indique Jérôme Devaud, directeur chez **Inter Invest**, un monteur spécialisé.

SCPI EN LOI MALRAUX

Niveau de risque : **moyen**
Réduction d'IR : **jusqu'à 30 000 €**
Autre impôt gommé : **aucun**

En principe, cette niche a tout pour plaire : exclue du plafonnement global, elle permet, à condition d'acheter un bien historique à rénover, de décrocher une réduction d'impôts égale à 22 ou 30% du montant des travaux engagés, plafonné à 100 000 euros, selon que le logement se situe en zone de protection du patrimoine ou en secteur sauvegardé. «Mais trouver de tels biens à un prix raisonnable ne s'improvise pas», prévient Pascale Baussant, de Baussant Conseil. Mieux vaudra donc passer par des sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) spécialisées, telles Reximmo Patrimoine 4 ou Urban Prestigimmo 2, qui diversifient la mise sur plusieurs rénovations, et ont l'avantage de ne viser que celles octroyant 30% de rabais. Mais comme la quote-part de travaux n'atteint que 65% de la mise (le reste est consacré à l'achat du foncier), la réduction d'impôts globale n'est, en moyenne, que de 19,5%.

ASSURANCE VIE

Risque : **de faible à élevé**
Réduction d'IR : **gains exonérés**
Autres impôts gommés : **droits de succession**

Année après année, l'assurance vie échappe aux coups de rabot... C'est ainsi qu'il reste possible, après huit ans, de faire des retraits en franchise d'impôts, tant que la part de gains ainsi perçue n'excède pas 4 600 euros par an (9 200 pour un couple).

Seul coup de canif à signaler, celui porté aux droits à payer en cas de décès, rehaussés depuis le 1^{er} juillet de 25 à 31,25% au-delà de 700 000 euros de capital transmis. Il reste cependant possible d'y échapper, grâce à de nouveaux contrats, baptisés Vie Génération, pour lesquels a été créé un abattement spécifique de 20%, qui s'applique avant celui, commun à tous les contrats, de 152 500 euros par bénéficiaire. Bien sûr, ce bonus n'est octroyé qu'en échange d'une prise de risque, avec l'obligation de placer au moins 33% en actions de PME ou en logements intermédiaires. Impossible, donc, de sécuriser son épargne sur un fonds euros. En revanche, pas de souci à se faire quant au respect du quota : comme le montrent les trois produits de ce type déjà lancés (voir ci-dessous), c'est l'assureur qui s'en charge à votre place, soit en pilotant au jour le jour l'investissement, soit en limitant votre choix à des fonds conformes. Le mieux, pour en profiter, est d'attendre que votre compagnie lance le sien : vous aurez alors le droit d'y transférer l'épargne issue d'un contrat classique, sans perdre l'antériorité fiscale si l'opération a lieu avant le 1^{er} janvier 2016. A conseiller toutefois si c'est au moins 200 000 euros que vous envisagez de transmettre.

Charlotte Simoni ●

«Alléger ses droits de succession exigera une dose de risque»

Jean-François Dupouy, directeur des clientèles patrimoniales chez Predica



PHOTOS : G. CAMBON POUR CAPITAL

TROIS CONTRATS POUR TRANSMETTRE PLUS DE 200 000 EUROS

Contrat (distributeur)	Versement initial minimal (mensuel)	Frais d'entrée (de gestion)	Fonds disponibles (frais d'arbitrage)	L'avis de Capital
Allianz Vie Génération (Allianz)	200 000 € ⁽¹⁾ (100 €)	4,50% (0,90%)	56 (aucuns)	Pour ceux qui ne désirent s'occuper de rien : la mise est répartie selon un des deux profils de gestion proposés.
LCL Transmission Vie (LCL)	10 000 € (100 €)	2% (0,96%)	5 (0,50%)	Points forts de ce contrat : des frais d'entrée plutôt raisonnables, ainsi qu'un ticket d'entrée accessible.
Predicvie Transmission (Crédit agricole)	10 000 € (100 €)	2% (0,96%)	5 (0,50%)	Copie conforme du précédent, ce contrat ne propose que des fonds respectant le quota de 33% de PME ou d'immobilier.

(1) Dès 1500 € en cas de transfert de l'épargne depuis un contrat classique, déjà ouvert chez l'assureur.